

**DEMANDE D'OUVERTURE
D'UN BUREAU SECONDAIRE**

Merci d'envoyer votre dossier à l'ordre des avocats du barreau de Nantes.

Votre dossier ne sera enregistré qu'à réception de la totalité des pièces.

PIECES REMISES A L'APPUI DE LA DEMANDE

- 1- Le titre d'occupation des locaux que vous occuperez
- 2- Une note explicative précisant pour le bureau secondaire : ses coordonnées (adresse, téléphone, fax), son fonctionnement.
- 3- copie des contrats de collaboration des avocats qui sont susceptibles de travailler dans le bureau secondaire et des contrats de travail des personnes qui travailleront dans le cabinet.